Pest Management Regulatory Agency
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

C92-07

Note to CAPCO

Label Improvement Program
Mercury In-Can Paint Preservatives and
Copper and Zinc Naphthenate Wood Preservatives

In 1990, the Antimicrobials Section of the Pesticides Directorate initiated two label improvement programs. The first, for mercury in-can paint preservatives resulted from a regulatory decision to remove "Interior Use" from labels of latex paints containing mercury. The second, for copper and zinc naphthenate wood preservatives, was initiated by the Directorate to have registrants voluntarily update product labels. The objective of the label improvement program is to upgrade label quality, consistency and accuracy, and to clearly reflect current use conditions and practices as well as modern health and environmental safety standards.

(publié aussi en français)

December 22, 1992

This document is published by the Submission Management and Information Division, Pest Management Regulatory Agency. For further information, please contact:

Publications Coordinator
Pest Management Regulatory Agency
Health Canada
2250 Riverside Drive
A.L. 6606D1
Ottawa, Ontario
K1A 0K9

Telephone: (613) 736-3592
Facsimile: (613) 736-3666
Information Service: 1-800-267-6315
(In Canada only)
Internet: GLEWIS@PMRA.HWC.CA
http://www.hwc.ca/pmra

Canada

Background

Mercury Based In-Can Paint Preservatives
Mercury based in-can paint preservatives have been registered under the *Pest Control Products Act* for the control of microbial contamination, in paint, since 1979. The end-use paints and their components (including mercury) are regulated under *The Hazardous Products Act*, which is administered by Consumer and Corporate Affairs Canada.

Concerns raised in the United States over higher than acceptable levels of phenylmercuric acetate (PMA) in paints for interior use prompted the U.S. Environmental Protection Agency (EPA) to undertake a review of mercurial compounds in paints. To avoid possible health risks, the EPA decided to eliminate mercury as an in-can preservative in consumer paints for interior use.

No concerns related to mercury in paints have been reported in Canada during the past 20 years. However, based on an investigation by Consumer and Corporate Affairs Canada, and an assessment of potential health risks by Health and Welfare Canada, the decision was made to eliminate the use of mercury compounds in indoor latex paints. The Canadian Paint and Coatings Association (CPCA) supported the withdrawal and all Canadian manufacturers and formulators of the preservative voluntarily agreed to remove "interior uses" from their product labels.

Copper and Zinc Naphthenate
Wood preservatives containing copper and zinc naphthenate have been registered under the *Pest Control Products Act* since 1943. Concerns relating to the misuse of products containing these ingredients prompted a review of their product labels. The review indicated that many of the older labels did not measure up to current label standards. In particular, label use patterns involving interior use are no longer considered appropriate. The reference to applications by dip and spray for domestic products are also out of date due to limited homeowner access to the appropriate technology and adequate safety equipment for these application methods.

Implementation

Mercury Based In-Can Paint Preservatives
In August 1990, a label improvement program for mercury based in-can paint preservatives was initiated by the Pesticides Directorate to remove all references to uses of latex paints for interior applications. The following warning statement (identical to the statement proposed by the EPA) is required on all labels:

> **FOR EXTERIOR USE ONLY**
>
> **This product contains a phenyl mercury compound as a biocide for in-can preservation or mildew control. This product is intended solely for exterior**

use in well ventilated areas. Use of this product inside or to treat any materials used inside any building or structure, may be hazardous to your health and the health of those occupying the building. Some children may be particularly sensitive to mercury. Keep this product out of reach of children.

All registrants voluntarily agreed to make the necessary label changes. Recognizing the existing scientific knowledge base of mercurial compounds as in-can preservatives in paint products and the number of alternative compounds available, registrants were advised to re-evaluate this use with a view to withdrawing the remaining uses of mercury as an in-can paint preservative from the Canadian market.

In July, 1991, a negotiated settlement with the EPA resulted in the voluntary cancellation of all exterior paint uses for mercury compounds in the United States. The EPA cancelled the registration status of phenylmercuric oleate in the United States, and to date, the status of phenylmercuric acetate remains unsupported.

Copper and Zinc Naphthenate

The label improvement program for copper and zinc naphthenate wood preservatives was initiated in October, 1990, following the objectives outlined for label improvement programs. In addition to removing "interior use" and the application by dip and spray for domestic products, a generic model label was prepared to illustrate current labelling standards in relation to the directions for use, precautionary statements, first aid and disposal instructions. The generic model labels, for each type of product (Appendix), represent the minimum text which must appear on the product labels.

The majority of registrants have already amended their labels or have applied to make revisions to labels at the time of next printing. Since label amendments were done at the request of Agriculture Canada, no fees were charged for the changes. Applications for registration of new products or amendments to existing products will require labelling as per the attached model labels before registration will be granted.

Current Status

Label improvement program initiatives have been favourably received by registrants and product users. There is a general acceptance of the merits of consistency in labelling for products containing the same active ingredients. In addition, difficulties experienced by users due to inadequate or ambiguous product labelling can be overcome. The voluntary implementation of a label improvement program has been effective and is seen as less adversarial than the formal regulatory process. However, a formal regulatory approach can be taken for registrants who choose not to take advantage of the voluntary route. Registrants are being given ample opportunity to phase out older labels through sales. However, there will be an opportunity to review their commitment to upgrade labels when registrations come due for renewal in 1995.

Please direct any inquiries regarding this Note to CAPCO to:

Pest Management Regulatory Agency
Health Canada
2250 Riverside Drive
A.L. 6606D1
Ottawa, Ontario
K1A 0K9

Distribution:

Canadian Association of Pesticide Control Officials
Public Interest Groups
User Groups

[SAMPLE LABEL]

[PRINCIPAL DISPLAY PANEL]

[CUN Copper Naphthenate - domestic]

YOUR BRAND DESIGNATION

Wood Preservative

DOMESTIC

READ THE LABEL BEFORE USING

GUARANTEE: Copper Naphthenate .....___ %
Copper (as elemental) .....___ %

REG. NO. 00000 P.C.P. ACT

FOR EXTERIOR USE ONLY
NOT FOR USE IN DWELLINGS

DANGER POISON

SKIN IRRITANT

NET CONTENTS

Your company, Your street (or P.O. Box no.)
Your city, Your province, Postal Code

[SECONDARY DISPLAY PANELS]

[CUN Copper Naphthenate - domestic]

DIRECTIONS FOR USE

For exterior use only. Not for use in dwellings.

For above ground use only.

Apply by brush only. Do not spray or dip.

Do not use the preservative or treated wood where copper naphthenate may contaminate food, feed or drinking water.

Wood surface to be treated should be dry and clean. Remove all paint, varnish, wax, or any other coating that may prevent penetration.

Allow to dry thoroughly before painting or re-coating. Use caution with some paint finishes as they may cause bleeding.

Use as supplied - do not dilute.

Do not apply to wood or fabric or any surface where prolonged skin contact may occur.

May be used on greenhouse and garden timbers in close contact with non-food producing plants only. Carrier solvent must be allowed to dry before introducing plants to prevent phytotoxicity.

For Fabric Use:

For use only on exterior industrial fabric, duck cloth, awnings, etc.

Do not use on rubber coated fabric.

Apply by brush or swab only. Do not spray or dip.

PRECAUTIONS

Keep out of reach of children.

Do not use or store near open flame or spark.

Avoid breathing vapours. Harmful if swallowed or inhaled.

Wear rubber or plastic gloves and appropriate covering clothing when applying this product.

Wash thoroughly after use with soap and water and before eating or smoking.

Keep container closed when not in use.

May cause skin irritation. Avoid skin contact.

Do not contaminate bodies of water. This product is toxic to fish.

FIRST AID

If splashed in eyes, flush thoroughly with water for 15 minutes and contact a physician.

If swallowed, do not induce vomiting. Call a physician immediately.

In case of skin contact, remove the product from the skin promptly by washing with vegetable oil or hand degreaser and then with soap and water.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Contains petroleum distillates and copper naphthenate. Treat as for ingestion of kerosene.

DISPOSAL AND STORAGE

Do not reuse empty container. Dispose of empty container in household trash. Store unused product out of reach of children. Do not store in areas subject to excessive heat.

[SAMPLE LABEL]

[PRINCIPAL DISPLAY PANEL]

[CUN Copper Naphthenate - commercial]

YOUR BRAND DESIGNATION

Wood Preservative

COMMERCIAL

READ THE LABEL BEFORE USING

GUARANTEE: Copper Naphthenate .....___ %
Copper (as elemental) .....___ %

REG. NO. 00000 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

FOR EXTERIOR USE ONLY
NOT FOR USE IN DWELLINGS

DANGER POISON

SKIN IRRITANT

NET CONTENTS

Your company, Your street (or P.O. Box no.)
Your city, Your province, Postal Code

[SECONDARY DISPLAY PANELS]

[CUN Copper Naphthenate - commercial]

DIRECTIONS FOR USE

For exterior use only. Not for use in dwellings.

Apply to wood surface by brush only for on-site field applications.

For industrial use only in commercial spraybox, flow coating or dip tank equipment which is free of leaks. Equipment must have provision to eliminate or contain mist, overspray, drips and spillage into the surrounding environment.

Use of this product in industrial settings requires adequate engineered ventilation and containment measures in the treating area and in the area where wood is dried.

Do not use the preservative or treated wood where zinc naphthenate may contaminate food, feed or drinking water.

May be used on greenhouse and garden timbers in contact with non-food producing plants only. Carrier solvent must be allowed to dry thoroughly before introducing plants to prevent phytotoxicity.

For Fabric Use:

For use only on exterior industrial fabric, duck cloth, awnings, etc.

Do not use on rubber coated fabric.

Not for use on fabrics which may come into prolonged contact with skin.

PRECAUTIONS

Flammable. Do not use or store near open flame or spark or in areas subject to excessive heat.

Avoid breathing concentrated vapours. Harmful if swallowed or inhaled.

Wear rubber or plastic gloves and appropriate covering clothing when applying this product. Use goggles in case of splash hazard.

Use a cartridge respirator appropriate for the job conditions, e.g. poorly ventilated areas.

Wash thoroughly after use with soap and water and before eating or smoking.

Keep container closed when not in use.

May cause skin irritation. Avoid skin contact.

Do not contaminate bodies of water. This product is toxic to fish.

Keep out of reach of children and animals.

FIRST AID

If splashed in eyes, flush thoroughly with water for 15 minutes and contact a physician.

If swallowed, do not induce vomiting. Call a physician immediately.

In case of skin contact, remove the product from the skin promptly by washing with vegetable oil or hand degreaser and then with soap and water.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Contains petroleum distillates and copper naphthenate. Treat as for ingestion of kerosene.

NOTICE TO USER

This control product is to be used only in accordance with the directions on this label. It is an offense under the Pest Control Products Act to use a control product under unsafe conditions.

DISPOSAL

1. Rinse the emptied container thoroughly and add the rinsings to treatment site.
2. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal or reconditioning.
3. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
4. For information on the disposal of unused, unwanted product and the cleanup of spills contact the regional office of Environment Canada.
5. For small spills recover free liquid. Soak up residue with solids absorbent. DO NOT FLUSH INTO SURFACE STREAMS. INFORM ENVIRONMENT CANADA AS IN #4.

[SAMPLE LABEL]

[PRINCIPAL DISPLAY PANEL]

[ZNN Zinc Naphthenate -domestic]

YOUR BRAND DESIGNATION

Wood Preservative

DOMESTIC

READ THE LABEL BEFORE USING

GUARANTEE: Zinc Naphthenate ....._____ %
Zinc (as elemental) ....._____ %

REG. NO. 00000 P.C.P. ACT

FOR EXTERIOR USE ONLY
NOT FOR USE IN DWELLINGS

DANGER POISON

SKIN IRRITANT

NET CONTENTS

Your company, Your street (or P.O. Box no.)
Your city, Your province, Postal Code

[SECONDARY DISPLAY PANELS]

[ZNN Zinc Naphthenate - domestic]

DIRECTIONS FOR USE

For exterior use only. Not for use in dwellings.

For above ground use only.

Apply by brush only. Do not spray or dip.

Wood surface to be treated should be dry and clean. Remove all paint, varnish, wax, or any other coating that may prevent penetration.

Allow to dry thoroughly before painting or re-coating.

Use as supplied - do not dilute.

Do not apply to wood or fabric or any surface where prolonged skin contact may occur, or on any surface which may come into contact with food, feed or drinking water.

Clean equipment (brushes, trays, etc) with mineral spirits, then with detergent and water.

Harmful to plant life when wet. Allow to dry thoroughly before permitting contact.

For Fabric Use:

For use only on exterior industrial fabric, duck cloth, awnings, etc.

Do not use on rubber coated fabric.
Apply by brush or swab only. Do not spray or dip.

PRECAUTIONS

Keep out of reach of children.

Flammable. Do not use or store near open flame or spark or in areas subject to excessive heat.

Avoid breathing vapours. Harmful if swallowed or inhaled.

Wear rubber or plastic gloves and appropriate covering clothing when applying this product.

Wash thoroughly after use with soap and water and before eating or smoking.

Keep container closed when not in use.

May cause skin irritation. Avoid skin contact.

Do not contaminate bodies of water. This product is toxic to fish.

FIRST AID

If splashed in eyes, flush thoroughly with water for 15 minutes and contact a physician.

If swallowed, do not induce vomiting. Call a physician immediately.

In case of skin contact, remove the product from the skin promptly by washing with vegetable oil or hand degreaser and then with soap and water.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Contains petroleum distillates and zinc naphthenate. Treat as for ingestion of kerosene.

DISPOSAL AND STORAGE

Do not reuse empty container. Dispose of empty container in household trash. Store unused product out of reach of children or animals.

[SAMPLE LABEL]

[PRINCIPAL DISPLAY PANEL]

[ZNN Zinc Naphthenate - commercial]

YOUR BRAND DESIGNATION

Wood Preservative

COMMERCIAL

READ THE LABEL BEFORE USING

GUARANTEE: Zinc Naphthenate .....___ %
Zinc (as elemental) .....___ %

REG. NO. 00000 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

FOR EXTERIOR USE ONLY
NOT FOR USE IN DWELLINGS

DANGER POISON

SKIN IRRITANT

NET CONTENTS

Your company, Your street (or P.O. Box no.)
Your city, Your province, Postal Code

[SECONDARY DISPLAY PANELS]

[ZNN Zinc Naphthenate - commercial]

DIRECTIONS FOR USE

For exterior use only. Not for use in dwellings.

For above ground use only. Apply to wood surface by brush only for on-site field applications.

For industrial use only in commercial spraybox, flow coating or dip tank equipment which is free of leaks. Equipment must have provision to eliminate or contain mist, overspray, drips and spillage into the surrounding environment.

Use of this product in industrial settings requires adequate engineered ventilation and containment measures in the treating area and in the area where wood is dried.

Do not use the preservative or treated wood where zinc naphthenate may contaminate food, feed or drinking water.

For Fabric Use:

For use only on exterior industrial fabric, duck cloth, awnings, etc.

Do not use on rubber coated fabric.

PRECAUTIONS

Flammable. Do not use or store near open flame or spark or in areas subject to excessive heat.

Avoid breathing vapours. Harmful if swallowed or inhaled.

Wear rubber or plastic gloves and appropriate covering clothing when applying this product.

Use a cartridge respirator appropriate for the job conditions, e.g. poorly ventilated areas

Wash thoroughly after use with soap and water and before eating or smoking.

Keep container closed when not in use.

May cause skin irritation. Avoid skin contact.

Do not contaminate bodies of water. This product is toxic to fish.
Keep out of reach of children and animals.

FIRST AID

If splashed in eyes, flush thoroughly with water for 15 minutes and contact a physician.

If swallowed, do not induce vomiting. Call a physician immediately.

In case of skin contact, remove the product from the skin promptly by washing with vegetable oil or hand degreaser and then with soap and water.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Contains petroleum distillates and zinc naphthenate. Treat as for ingestion of kerosene.

NOTICE TO USER

This control product is to be used only in accordance with the directions on this label. It is an offense under the Pest Control Products Act to use a control product under unsafe conditions.

DISPOSAL

1. Rinse the emptied container thoroughly and add the rinsings to treatment site.
2. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal or reconditioning.
3. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
4. For information on the disposal of unused, unwanted product and the cleanup of spills contact the regional office of Environment Canada.
5. For small spills recover free liquid. Soak up residue with solids absorbent. DO NOT FLUSH INTO SURFACE STREAMS. INFORM ENVIRONMENT CANADA AS IN #4.

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Pest Management Regulatory Agency

C92-07

Note à l'ACRCP

Programme d'Amélioration des Étiquettes Composés du mercure employés comme agents de conservation dans les contenants de peinture et Agents de protection du bois à base de naphténates de cuivre et de zinc

En 1990, la section des antimicrobiens de la Direction des pesticides a mis en chantier deux programmes d'amélioration des étiquettes. Le premier, qui touche les composés du mercure employés comme agents de conservation dans les contenants de peinture (peinture en boîte), découle de la décision réglementaire de rayer la mention «usage à l'intérieur» des étiquettes des boîtes de peinture au latex renfermant du mercure. Le deuxième touche les naphténates de cuivre et de zinc, utilisés comme agents de protection du bois, et a été mis en oeuvre par la Direction pour donner aux titulaires d'homologation l'occasion demettre volontairement à jour les étiquettes de leurs produits, dans le dessein d'en améliorer la qualité, la cohérence et l'exactitude, de faire clairement ressortir les conditions et les méthodes d'emploi actuelles et de mieux traduire les normes modernes de protection de la santé et de l'environnement.

(also available in English)

Le 22 décembre 1992

Ce document est publié par la Division de la gestion des demandes d'homologation et de l'information, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Coordonnatrice des publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
L.A. 6606D1
2250, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Téléphone : (613) 736-3592
Télécopieur : (613) 736-3666
Service de renseignements : 1-800-267-6315
(au Canada seulement)
Internet : GLEWIS@PMRA.HWC.CA
http://www.hwc.ca/pmra

Canada

Contexte

Composés du mercure employés comme agents de conservation des peintures en boîte
Ces agents de conservation sont, depuis 1979, acceptés à l'homologation comme antimicrobiens en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Les peintures commerciales et leurs constituants (dont le mercure) sont réglementés par la Loi sur les produits dangereux dont l'application relève du ministère des Consommateurs et des Affaires commerciales du Canada.

Les craintes suscitées aux États-Unis par le fait que les teneurs d'acétate phénylmercurique (APM) dans les peintures d'intérieur dépassent les valeurs acceptables ont incité l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA) à entreprendre un examen des composés du mercure entrant dans la fabrication des peintures. Pour éviter les risques possibles pour la santé, l'EPA a décidé d'interdire l'usage du mercure comme agent de conservation dans les pots de peinture d'intérieur offerts à la consommation.

Aucun motif de préoccupation concernant la présence de mercure dans les peintures n'a été signalé au Canada au cours des vingt dernières années. Cependant, après, d'une part, une enquête menée par le ministère des Consommateurs et des Affaires commerciales et, d'autre part, une évaluation des risques possibles pour la santé par le ministère de la Santé nationale, il a été décidé d'interdire l'usage des composés du mercure dans les peintures d'intérieur au latex. L'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement approuve cette interdiction; de plus, les fabricants de l'agent de conservation et de ses formulations ont volontairement accepté de rayer la mention «intérieur» des étiquettes de leurs produits.

Naphténates de cuivre et de zinc
Les agents de protection du bois contenant du naphténate de cuivre et du naphténate de zinc sont acceptés depuis 1943 à l'homologation en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. En raison de préoccupations soulevées par le mauvais usage de produits renfermant ces substances, un examen des étiquettes de ces derniers a été mis en place. Cet examen a révélé que bon nombre des plus anciennes étiquettes ne sont pas conformes aux normes d'étiquetage actuelles. En particulier, les profils d'emploi à l'intérieur ne sont plus jugés appropriés. Les applications en trempage et par pulvérisation sont aussi désuètes, car le simple propriétaire d'une maison n'a qu'un accès limité à la technologie pertinente et au matériel de protection adéquat pour utiliser ces méthodes.

Mise en Oeuvre

Composés du mercure employés comme agents de conservation des peintures en boîte
En août 1990, la Direction des pesticides a lancé un programme d'amélioration des étiquettes de ces agents de conservation, dans le dessein de faire disparaître toutes les références à l'emploi des peintures au latex à l'intérieur. La mention d'avertissement suivante (semblable à celle qu'a proposée l'EPA) doit figurer obligatoirement sur les étiquettes :

POUR USAGE L'EXTÉRIEUR UNIQUEMENT

Ce produit renferme un biocide phénylmercurique pour sa conservation en boîte et sa protection contre les moisissures. Il ne doit être employé qu'à l'extérieur, dans des endroits bien ventilés. Son application à l'intérieur ou sur des matériaux qui seront utilisés à l'intérieur de bâtiments ou autres types de structures peut être dangereuse pour votre santé et celle de ceux qui occupent les locaux en question. Certains enfants peuvent être particulièrement sensibles au mercure. Garder ce produit hors de la portée des enfants.

Tous les titulaires d'homologation ont volontairement accepté d'apporter les modifications nécessaires aux étiquettes. Compte tenu des connaissances scientifiques actuelles sur les composés du mercure comme agents de conservation des peintures en boîte et compte tenu du nombre de produits de remplacement disponibles, les titulaires ont été appelés à réévaluer cet usage dans le dessein d'abandonner complètement les allégations d'emploi des composés du mercure comme agents de conservation des peintures en boîte sur le marché canadien.

En juillet 1991, après une entente négociée avec l'EPA, toutes les allégations d'emploi des composés du mercure dans les peintures d'extérieur ont été volontairement abandonnées aux États-Unis. L'EPA a annulé l'homologation de l'oléate phénylmercurique aux États-Unis et, pour l'heure, la situation de l'acétate phénylmercurique à l'homologation n'est toujours pas étayée.

Naphténates de cuivre et de zinc

Le programme d'amélioration des étiquettes des agents de protection du bois, les naphténates de cuivre et de zinc en l'occurrence, mis en chantier en octobre 1990, poursuit les objectifs établis pour tous les programmes de ce type. En plus de l'abandon de l'expression «d'intérieur» et des allégations d'emploi en trempage et par pulvérisation des produits à usage domestique, la Direction a préparé un modèle d'étiquette générique pour illustrer l'application des normes courantes d'étiquetage aux modes d'emploi, aux mises en garde, aux mentions sur les premiers soins et la mise au rebut. Pour chaque type de produit, les mentions du modèle générique (Appendice) représentent le minimum qui doit apparaître sur les étiquettes.

La majorité des titulaires d'homologation ont déjà modifié leurs étiquettes ou ont présenté une demande pour qu'elles le soient au moment de la prochaine réimpression. Comme les modifications ont été réclamées par le ministère de l'Agriculture du Canada, aucun droit n'a donc été facturé pour ce faire. Pour que de nouveaux produits ou des produits modifiés soient acceptés à l'homologation, il faudra au préalable que leurs étiquettes soient conformes aux modèles ci-joints.

Situation Actuelle

Les programmes d'amélioration des étiquettes ont été bien accueillis par les titulaires d'homologation et par les utilisateurs des produits. D'une façon générale, ils s'entendent sur l'intérêt d'un étiquetage cohérent des produits renfermant les mêmes matières actives. De plus, ces programmes permettent de faire disparaître les difficultés qu'éprouvaient les utilisateurs à cause d'un étiquetage inadéquat ou ambigu. La mise en application volontaire d'un programme d'amélioration d'étiquettes a donné des résultats concluants et est perçue comme source de moins d'antagonismes que le processus de réglementation officiel.Toutefois, il est possible d'adopter une méthode d'approche formelle dans le cas des titulaires qui choisissent de ne pas profiter de la voie informelle. On laisse aux titulaires suffisamment de temps pour éliminer les vieilles étiquettes par l'écoulement des produits. Cependant, l'occasion de concrétiser leur engagement à améliorer leurs étiquettes se présentera au moment du renouvellement des homologations en 1995.

Faire parvenir toute question sur cette Note à l'ACRCP à :

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
L.A. 6606D1
2250, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Distribution :

Association canadienne des responsables du contrôle des pesticides
Groupes d'intérêt
Groupes d'utilisateurs

[MODÈLE D'ÉTIQUETTE]

[AIRE D'AFFICHAGE PRINCIPALE]

[CUN naphténate de cuivre - domestique]

VOTRE MARQUE DE COMMERCE

Préservateur pour le bois

DOMESTIQUE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : naphténate de cuivre.....___ %
cuivre (en tant qu'élément) .....___ %

No. D'HOMOL. 00000, LOI SUR LES P.A.

POUR USAGE À L'EXTÉRIEUR UNIQUEMENT
NE PAS UTILISER DANS LES HABITATIONS

DANGER POISON

IRRITANT POUR LA PEAU

CONTENU NET :

Nom de la société, numéro et rue (ou case postale),
ville, province, code postal

[AIRE D'AFFICHAGE SECONDAIRE]

[CUN naphténate de cuivre - domestique]

MODE D'EMPLOI

Pour usage à l'extérieur uniquement. Ne pas utiliser dans les habitations.

Appliquer sur les surfaces hors sol uniquement.

Appliquer à l'aide d'un pinceau uniquement et non par pulvérisation ou immersion.

Ne pas utiliser l'agent de conservation ou le bois traité là où le naphténate de cuivre pourrait contaminer des aliments, des aliments du bétail ou de l'eau potable.

La surface du bois à traiter doit être sèche et propre. Faire disparaître peintures, vernis, cire ou autre revêtement qui peuvent entraver la pénétration.

Laisser la surface sécher complètement avant de la peindre ou d'y étaler une autre couche de revêtement. Utiliser avec précaution certaines peintures de finition, car elles peuvent provoquer un saignement.

Utiliser le produit tel quel, ne pas le diluer.

Ne pas appliquer sur le bois, les textiles ou toute autre surface qui pourrait avoir un contact prolongé avec la peau.

Peut être utilisé sur le bois d'oeuvre des serres et des jardins qui entre en contact uniquement avec des végétaux produisant des substances non comestibles. Laisser sécher complètement le solvant avant d'introduire les plantes pour prévenir toute phytotoxicité.

Utilisation sur textiles :

Utiliser uniquement sur les textiles industriels d'extérieur, le coutil, les auvents, etc.

Ne pas utiliser sur les textiles doublés de caoutchouc.

Appliquer uniquement à l'aide d'un pinceau ou d'un tampon, et non par pulvérisation ou immersion.

PRÉCAUTIONS

Garder hors de la portée des enfants.

Ne pas utiliser près d'une flamme nue ou d'une étincelle.

Éviter d'inhaler les vapeurs. Produit toxique s'il est ingéré ou inhalé.
Porter des gants en caoutchouc ou en plastique et des vêtements de protection appropriés en appliquant le produit.

Après usage, se laver soigneusement au savon et à l'eau avant de manger ou de fumer.

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Ce produit peut provoquer une irritation dermique. Éviter tout contact avec la peau.

Ne pas contaminer les points d'eau. Ce produit est toxique pour le poisson.

PREMIERS SOINS

En cas d'éclaboussures dans les yeux, les rincer à l'eau propre pendant 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau, la débarrasser rapidement du produit en la lavant avec de l'huile végétale ou un dégraissant pour les mains puis au savon et à l'eau.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Renferme un distillat de pétrole et du naphténate de cuivre.

Prodiguer les mêmes soins que pour l'ingestion du kérosène.

ÉLIMINATION ET ENTREPOSAGE

Ne pas réutiliser le contenant vide. Le jeter avec les ordures ménagères. Garder le produit non utilisé hors de la portée des enfants. Ne pas entreposer dans des endroits où la chaleur peut être excessive.

[MODÈLE D'ÉTIQUETTE]

[AIRE D'AFFICHAGE PRINCIPALE]

[CUN naphténate de cuivre - commercial]

VOTRE MARQUE DE COMMERCE

Préservateur pour le bois

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : naphténate de cuivre..... ___ %
cuivre (en tant qu'élément) ..... ___ %

No. D'HOMOLOGATION 00000, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

POUR USAGE À L'EXTÉRIEUR UNIQUEMENT
NE PAS UTILISER DANS LES HABITATIONS

DANGER POISON

IRRITANT POUR LA PEAU

CONTENU NET :

Nom de la société, numéro et rue (ou case postale),
ville, province, code postal

[AIRE D'AFFICHAGE SECONDAIRE]

[CUN naphténate de cuivre - commercial]

MODE D'EMPLOI

Pour usage à l'extérieur uniquement. Ne pas utiliser dans les habitations.

Pour les applications sur les lieux, étendre sur la surface du bois à l'aide d'un pinceau uniquement.

Pour usage industriel uniquement avec un matériel commercial d'application par pulvérisation, par ruissellement ou par immersion, ne présentant pas de fuite. Le matériel doit permettre d'éliminer ou d'isoler le brouillard, les applications hors cible, les gouttes et les déversements par rapport au milieu environnant.

Pour utiliser ce produit dans les installations industrielles, les aires où a lieu le traitement et celles où le bois est séché doivent être bien doté d'un système adéquat de ventilation et de rétention.

Ne pas utiliser l'agent de conservation ni le bois traité là où le naphténate de cuivre pourrait contaminer des aliments, des aliments du bétail ou de l'eau potable.

Peut être utilisé sur le bois d'oeuvre des serres et des jardins qui entre en contact uniquement avec des végétaux produisant des substances non comestibles. Laisser sécher complètement le solvant avant d'introduire les plantes pour prévenir toute phytotoxicité.

Utilisation sur textiles :

Utiliser uniquement sur les textiles industriels d'extérieur, le coutil, les auvents, etc.

Ne pas utiliser sur les textiles doublés de caoutchouc.

Ne pas utiliser sur les textiles qui peuvent avoir un contact prolongé avec la peau.

PRÉCAUTIONS

Inflammable. Ne pas utiliser ni entreposer près d'une flamme nue ou d'une étincelle. Ne pas conserver dans des endroits où la chaleur peut devenir excessive.

Éviter d'inhaler les vapeurs concentrées. Ce produit est toxique s'il est ingéré ou inhalé.

Porter des gants en caoutchouc ou en plastique et des vêtements de protection appropriés en appliquant le produit. Porter des lunettes pour pallier les risques d'éclaboussures.

Porter un masque à cartouche approprié aux conditions du travail, par exemple dans les aires mal ventilées.

Après usage, se laver soigneusement au savon et à l'eau avant de manger ou de fumer. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Ce produit peut provoquer une irritation dermique. Eviter tout contact avec la peau.

Ne pas contaminer les points d'eau. Ce produit est toxique pour le poisson.

Garder hors de la portée des enfants et des animaux.

PREMIERS SOINS

En cas d'éclaboussures dans les yeux, les rincer à l'eau propre pendant 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau, la débarrasser rapidement du produit en la lavant avec de l'huile végétale ou un dégraissant pour les mains puis au savon et à l'eau.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Renferme un distillat de pétrole et du naphténate de cuivre.

Prodiguer les mêmes soins que pour l'ingestion du kérosène.

À L'ATTENTION DE L'USAGER

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur le présent l'étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

ÉLIMINATION

1. Suivre les règlements provinciaux en cas de nettoyage supplémentaire du contenant, avant son élimination ou recyclage.
2. Eliminer le contenant conformément aux règlements provinciaux.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit non utilisé ou le nettoyage en cas de déversement accidentel, consulter le Bureau régional d'Environnement Canada.
4. En cas de déversements peu importants, récupérer le liquide. Absorber les résidus au moyen d'une substance absorbante. NE JAMAIS DEVERSER DANS LES COURS D'EAU. INFORMER ENVIRONNEMENT CANADA COMME INDIQUÉ AU PARAGRAPHE 4.

[MODÈLE D'ÉTIQUETTE]

[AIRE D'AFFICHAGE PRINCIPALE]

[ZNN naphténate de zinc - domestique]

VOTRE MARQUE DE COMMERCE

Préservateur pour le bois

DOMESTIQUE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : naphténate de zinc..... ___ %
zinc (en tant qu'élément) ..... ___ %

No. D'HOMOL. 00000, LOI SUR LES P.A.

POUR USAGE À L'EXTÉRIEUR UNIQUEMENT
NE PAS UTILISER DANS LES HABITATIONS

DANGER POISON

IRRITANT POUR LA PEAU

CONTENU NET :

Nom de la société, numéro et rue (ou case postale),
ville, province, code postal

[AIRE D'AFFICHAGE SECONDAIRE]

[ZNN naphténate de zinc - domestique]

MODE D'EMPLOI

Pour usage à l'extérieur uniquement. Ne pas utiliser dans les habitations.

Appliquer sur les surfaces hors sol uniquement.

Appliquer à l'aide d'un pinceau uniquement et non par pulvérisation ou immersion.

La surface du bois à traiter doit être sèche et propre. Faire disparaître peintures, vernis, cire ou autre revêtement qui peuvent entraver la pénétration.

Laisser la surface sécher complètement avant de la peindre ou d'y étaler une autre couche de revêtement.

Utiliser le produit tel quel, ne pas le diluer.

Ne pas appliquer sur le bois, les textiles ou toute autre surface qui pourrait avoir un contact prolongé avec la peau ou encore toute surface qui peut entrer en contact avec les aliments, les aliments du bétail ou l'eau potable.

Laver le matériel (les pinceaux, les plateaux, etc.) avec de l'essence minérale puis avec un détergent et de l'eau.

Les surfaces humides sont toxiques pour la vie végétale. Laisser sécher complètement avant tout contact.

Utilisation sur textiles :

Utiliser uniquement sur les textiles industriels d'extérieur, le coutil, les auvents, etc.

Ne pas utiliser sur les textiles doublés de caoutchouc.

Appliquer uniquement à l'aide d'un pinceau ou d'un écouvillon, et non par pulvérisation ou immersion.

PRÉCAUTIONS

Garder hors de la portée des enfants.

Inflammable. Ne pas utiliser ni entreposer près d'une flamme nue, d'une étincelle ou dans des endroits où la chaleur peut être excessive.

Éviter d'inhaler les vapeurs. Produit toxique s'il est ingéré ou inhalé.

Porter des gants en caoutchouc ou en plastique et des vêtements de protection appropriés en appliquant le produit.

Après usage, se laver soigneusement au savon et à l'eau avant de manger ou de fumer.

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Ce produit peut provoquer une irritation dermique. Éviter tout contact avec la peau.

Ne pas contaminer les points d'eau. Ce produit est toxique pour le poisson.

PREMIERS SOINS

En cas d'éclaboussures dans les yeux, les rincer à l'eau propre pendant 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau, la débarrasser rapidement du produit en la lavant avec de l'huile végétale ou un dégraissant pour les mains puis au savon et à l'eau.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Renferme un distillat de pétrole et du naphténate de zinc.

Prodiguer les mêmes soins que pour l'ingestion du kérosène.

ÉLIMINATION ET ENTREPOSAGE

Ne pas réutiliser le contenant vide. Le jeter avec les ordures ménagères. Garder le produit non utilisé hors de la portée des enfants ou des animaux.

[MODÈLE D'ÉTIQUETTE]

[AIRE D'AFFICHAGE PRINCIPALE]

[ZNN naphténate de zinc - commercial]

VOTRE MARQUE DE COMMERCE

Préservateur pour le bois

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : naphténate de zinc..... ___ %
zinc (en tant qu'élément) .... ___ %

No. D'HOMOLOGATION 00000, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

POUR USAGE À L'EXTÉRIEUR UNIQUEMENT
NE PAS UTILISER DANS LES HABITATIONS

DANGER POISON

IRRITANT POUR LA PEAU

CONTENU NET :

Nom de la société, numéro et rue (ou case postale),
ville, province, code postal

[AIRE D'AFFICHAGE SECONDAIRE]

[ZNN naphténate de zinc - commercial]

MODE D'EMPLOI

Pour usage à l'extérieur uniquement. Ne pas utiliser dans les habitations.

Pour les applications sur les lieux, étendre sur la surface du bois à l'aide d'un pinceau uniquement.

Pour usage industriel uniquement avec un matériel commercial d'application par pulvérisation, par ruissellement ou par immersion, ne présentant pas de fuite. Le matériel doit permettre d'éliminer ou d'isoler le brouillard, les applications hors cible, les gouttes et les déversements par rapport au milieu environnant.

Pour utiliser ce produit dans les installations industrielles, les aires où a lieu le traitement et celles où le bois est séché doivent être bien daté d'un système adéquat de ventilation et de rétention.

Ne pas utiliser l'agent de conservation ni le bois traité là où le naphténate de zinc pourrait contaminer des aliments, des aliments du bétail ou de l'eau potable.

Utilisation sur textiles :

Utiliser uniquement sur les textiles industriels d'extérieur, le coutil, les auvents, etc.

Ne pas utiliser sur les textiles doublés de caoutchouc.

PRÉCAUTIONS

Inflammable. Ne pas utiliser ni entreposer près d'une flamme nue ou d'une étincelle. Ne pas conserver dans des endroits où la chaleur peut devenir excessive.

Éviter d'inhaler les vapeurs. Produit toxique s'il est ingéré ou inhalé.

Porter des gants en caoutchouc ou en plastique et des vêtements de protection appropriés en appliquant le produit.

Porter un masque à cartouche approprié aux conditions du travail, par exemple dans les aires mal ventilées.

Après usage, se laver soigneusement au savon et à l'eau avant de manger ou de fumer.

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Ce produit peut provoquer une irritation dermique. Éviter tout contact avec la peau.

Ne pas contaminer les points d'eau. Ce produit est toxique pour le poisson.

Garder hors de la portée des enfants et des animaux.

PREMIERS SOINS

En cas d'éclaboussures dans les yeux, les rincer à l'eau propre pendant 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau, la débarrasser rapidement du produit en la lavant avec de l'huile végétale ou un dégraissant pour les mains puis au savon et à l'eau.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Renferme un distillat de pétrole et du naphténate de zinc. Prodiguer les mêmes soins que pour l'ingestion du kérosène.

A L'ATTENTION DE L'USAGER

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur le présent l'étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

ÉLIMINATION

1. Rincer à fond le contenant vide et verser le liquide de rinçage au site de traitment.
2. Suivre les règlements provinciaux en cas de nettoyage supplémentaire du contenant, avant son élimination ou recyclage.
3. Eliminer le contenant conformément aux règlements provinciaux.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit non utilisé ou le nettoyage en cas de déversement accidentel, consulter le Bureau régional d'Environnement Canada.
5. En cas de déversements peu importants, récupérer le liquide. Absorber les résidus au moyen d'une substance absorbante. NE JAMAIS DEVERSER DANS LES COURS D'EAU. INFORMER ENVIRONNEMENT CANADA COMME INDIQUÉ AU PARAGRAPHE 4.